

Procès verbal Réunion Conseil Municipal du 28 mars 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, Mme Virginie LEGRAND-LEMARINEL, M. Christophe JEAN, M. Matthias PAIN, M. Willy BLAKE-LEMARE, M. Samuel ESNAULT

Absents ayant donné procuration : Néant

Absente excusée : Néant

Absents : Néant

Approbation du procès verbal du CM du 02 février 2022

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Election de nouveaux membres du conseil d'administration de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Délibération n° 2022/006

La délibération n°2020/16 de conseil municipal du 27 mai 2020 fixait le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à huit en plus du président, dont quatre membres élus au sein du conseil municipal et quatre membres nommés par le maire.

Suite à la démission de M. Samuel MELLET et M. Hervé DHEROUVILLE, il manque deux membres à élire au sein du conseil municipal pour venir compléter les membres déjà en place : Guy BERTHOLON, Christian MAUQUET et Virginie LEGRAND-LEMARINEL.

Un appel à candidature est lancé. Mme DELAFOSSE et M. PAIN se portent candidats.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité en tant que membre du conseil d'administration du CCAS de la commune.

Point sur les dettes dues à la commune

Ferme de la commune

Mise place d'un prélèvement sur la paye du lait, par la trésorerie, pour un montant de 34 000 €.

Il y a eu un dysfonctionnement sur les premiers versements du à un problème d'adressage, la paierie départementale au lieu de la trésorerie et pas de dénomination de l'origine des versements. Le problème a été rattrapé en février avec un versement de un peu plus de 2 000 €. Le fermage du premier trimestre, environ 5 000 €, a été envoyé mi mars.

Le conseil constate que le versement mensuel mis en place avec Agrial ne couvre que les fermages annuels et ne participe pas à la diminution de la dette. Le conseil demande donc de voir avec les fermiers pour qu'ils augmentent les versement à, au moins, 1 500 € mensuellement.

Les fermiers seront contactés et un courrier leur sera envoyé.

Logement communal du 7 rue de la laiterie

L'intégralité de la dette, 2 258,21 €, a été versé à la trésorerie. Elle est donc, à ce jour, à 0 €. Les paiements à venir seront surveillés et suivis.

Le bail devra être revu et mis à jour.

Le conseil décide de mettre en place surveillance mensuelle sur tous les paiements des loyers dus à la commune

Départ de Marie-Françoise LEMAITRE

Notre secrétaire de mairie, Mme Marie-Françoise LEMAITRE, nous a annoncé son désir de faire valoir ses droits à la retraite en 2023, au plus tard au mois de juin. Nous avons donc une année pour prévoir son remplacement et de quelle manière la transition se fera.

Après avoir pris contact avec le centre de gestion de la Manche, il y a beaucoup d'offres de postes à temps non complet pour peu de candidatures. Il nous est conseillé de prendre contact avec les communes voisines pour savoir si une personne en poste serait intéressée par un cumul de temps non complets. Il ne faut pas se précipiter pour diffuser une offre. Sachant que Mme LEMAITRE a un grade de "secrétaire de Mairie", et que ce grade va disparaître, il va falloir créer un nouveau poste, au minimum d'"adjoint administratif de 2ème classe". Nous aurons la possibilité recruter quelqu'un sur un poste de fonctionnaire ou de contractuel (commune de moins de 1000 habitants), soit par mutation ou cumul intercommunal.

Malgré la pénurie de candidat pour ce type de poste, le conseil décide de faire paraître une annonce pour un poste à temps non complet avant l'été. Le dépôt de l'annonce sera étudié en relation avec le Centre de Gestion de la Manche. Les communes à proximité seront sollicitées pour savoir si une secrétaire serait disposée à travailler pour Saint-Germain d'Elle, en plus de son emploi actuel.

Vu l'alourdissement de la charge de travail, il est envisagé d'augmenter le temps non complet de 12 heures à 14 ou 16 heures hebdomadaires.

Une période de travail en double, avec la personne remplaçante, sera mise en place pour une bonne maîtrise du fonctionnement de la commune.

Devis - Projets 2022

Rénovation du logement communal au n°2 rue de la ferme

Il s'agit du projet principal qui va monopoliser l'intégralité du budget investissement pour 2022. Dans les travaux, une cheminée existante n'a pas été évoquée quand à son devenir. Faut-il la laisser en place ou la démolir pour qu'elle soit masquée par l'isolation ? La question sera résolue lors des travaux avec le maçon.

Débernage chemin Le Perron et travaux sur la commune de Cormolain

Devis validés et envoyés à Laurent SAMSON

Débernage : 672,00 € TTC

Travaux Cormolain : 912,00 € TTC (1/3 pour la commune soit : 304,00 € TTC)

Entretien des chemins de randonnée

Devis FATOUT : 1 827,64 € TTC (2021 : 1 435,99 € TTC)

Le conseil s'interroge sur la différence de prix importante entre l'année 2021 et le devis 2022.

Une vérification sera faite et la Sté contactée.

Entretien des chemins communaux et de la voirie communale

Devis LEBERUYER : 1 663,20 € TTC (2021 : 1 528,80 € TTC)

Le devis est à valider.

Entretien du bourg

Devis ID Paysage : 14 882,50 € TTC (2021 : 14 099,11 € TTC)

Manche Multiservices : ne prends plus de client pour 2022

DENIS Paysage (Baudre) : après avoir pris rendez-vous avec la Sté, l'entreprise n'a pas voulu donner suite prétextant qu'il ne voulait pas faire un devis pour être un point de comparaison avec d'autres.

La Sté Arbor & Sens, de Vire, assurant l'entretien des espaces verts de l'Hôpital Mémorial de Saint-Lô, a été contacté par l'intermédiaire de Samuel ESNAULT. Après un appel téléphonique et un courriel (cahier des charges et plan) envoyé, il n'y a pas eu de réponse.

Samuel ESNAULT se charge de contacter M. ARNOULT pour qu'il puisse venir, rapidement, faire une estimation du montant de l'entretien annuel.

Diagnostic amiante

Le diagnostic amiante est obligatoire pour les travaux de rénovation des bâtiments construits avant juillet 1997.

Deux entreprises de diagnostic ont été contactés.

SOCOTEC

1 444,80 € TTC avec 18 prélèvements

CETEBAT

1 770,00 € TTC avec 35 prélèvements

Le nombre de prélèvements peut être revu à la hausse en fonction des résultats des premiers prélèvements.

Le choix du conseil se porte sur la Sté SOCOTEC, tout précisant que le nombre de prélèvements ne devra pas dépasser les 18 inscrits au devis.

Election présidentielle

Les dates de l'élection sont les 10 et 24 avril 2022. Il faut prévoir la composition des bureaux de vote par 1/2 journée ou journée entière.

Dimanche 10 avril

Journée complète :

Natacha DELAFOSSE

Virginie LEGRAND-LEMARINEL

Matthias PAIN

1/2 journée :

Christian MAUQUET (matin)

Guy BERTHOLON (après-midi)

Dimanche 24 avril

Journée complète :

Guy BERTHOLON

Cédric TERREE

Christophe JEAN

1/2 journée :

Samuel ESNAULT (matin)

Willy BLAKE (après-midi)

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h.

Bail SAMSON

Par jugement en date du 26 novembre 2021, le tribunal judiciaire de Coutances a prononcé la liquidation judiciaire de M. et Mme SAMSON, exploitant les parcelles de la commune. Par courrier du 20 janvier 2022, M. GIRAUDEAU, mandataire judiciaire, n'entend pas poursuivre le bail conclu entre la commune et M. et Mme SAMSON. Les terres sont donc disponibles

Les parcelles (A191, 192, 195, 196, 197 et 198) représente une superficie totale de 4ha28a13ca.

Plusieurs personnes nous ont sollicité pour une location ou un achat :

M. CHOVEL de Cerisy-La-Forêt possédant les parcelles voisines (anciennement appartenant à M. VINCENT).

M. CARLIER de Bérigny (Bénouville) souhaite acquérir ou louer les parcelles de la commune ainsi que les parcelles voisines appartenant à Bérigny.

M. SANDRI de Saint-Jean d'Elle (agriculteur) souhaite acquérir les terres pour augmenter la capacité de son exploitation.

M. Samuel MELLET, agriculteur à Saint-Germain d'Elle, souhaite augmenter sa capacité pour nourrir son troupeau de vaches laitières principalement avec de l'herbe. Les parcelles de la communes sont mitoyennes de celles qu'il exploite actuellement.

Sur le devenir des parcelles, le conseil décide de les louer, par 8 voix pour et une voix pour la vente.

Sur le mode de location, le conseil décide une location avec un bail de 25 ans, par 7 voix pour et 2 voix pour une location de 1 an.

Concernant les candidatures, le vote du conseil donne les résultats suivants :

M. CHOVET : 0 voix

M. CARLIER : 0 voix

M. SANDRI : 0 voix

M. MELLET : 9 voix

Le conseil décide de louer les parcelles à M. Samuel MELLET, agriculteur à Saint-Germain d'Elle. Un bail de 25 ans, en bonne et due forme, devra être rédigée, avec avis notarial.

D'autres baux sont entre les mains du notaire et devront être récupérés pour une gestion par la commune.

Informations - Questions diverses

Travaux 2021

Salles de bain logement communal : travaux terminés

Réserve incendie : installation validée par le SDIS 50 avec une remarque concernant la signalétique a installée (panneau avec la capacité de la réserve).

Rénovation logement communal

❖ Le contrat Agglo - Saint-Germain d'Elle a été signé le 16 février. L'identification de la commune a été faite sur la plateforme de demande de subvention et les demandes de subvention (chemin La Jambinière et logement communal) doivent être déposées en ligne.

❖ La convention FIR va être signée le 05 avril. La demande de subvention pour le logement communal pour être faite sur la plateforme du département.

❖ La demande, auprès de la préfecture, pour la DETR a été faite le 06 février. Bien que notre dossier ne passe pas en commission (subvention inférieure à 100 000 €), la réponse de la préfecture ne se fera qu'après la commission qui se déroulera le 04 avril. Nous pourrons ainsi lancer la procédure de démarrage des travaux par la signature de l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue.

Commission "voirie"

Une visite des travaux effectués sur les chemins a été effectuée le samedi 19 mars. Des passages de quads sont toujours signalés ainsi que l'enlèvement des barrières installées sur le chemin La Jambinière. Nous pouvions craindre des dégradations importantes sur les travaux effectués.

Les chemins visités, La Jambinière, Caulu et Sainte-Suzanne, sont en bon état et ne présente pas de dégradation.

Il y aurait des travaux à prévoir :

La Jambinière : scellement de la barrière coté chemin Les Toquets

Chemin Sainte-Suzanne et chemin des sources : présence de nombreux trous profonds, il faudrait prévoir une réfection du type de celle faite sur la première partie du chemin Sainte-Suzanne.

Chemin de Caulu : il faudrait niveler et ré-empierrier le chemin après l'étang et drainer la partie près de l'étang et en direction de l'étang.

Demande de subvention

L'Association des Parents d'Elèves (APE) du RPI nous sollicite pour une subvention pour 2022. Une participation est déjà versée chaque année, le conseil ne souhaite pas répondre à cette sollicitation.

Commission "bourg"

A la demande générale, une réunion de la commission "bourg" aura lieu le lundi 04 avril à 18h30.

Ouverture sur la voie publique

Pour les travaux en cours chez Mme et M. LENAULT, il n'y a pas eu de demande d'ouverture sur la voie publique pour la mise en place d'un portail. Un rappel leur sera fait pour qu'ils régularisent la situation.

Eclairage public

Une question est posée quand un transfert de la compétence "éclairage public" au SDEM.

Formation défibrillateur

La formation n'a toujours pas été programmée. En relation avec Willy BLAKE, une date et les modalités devront être déterminés.